

	<b>COMPTE - RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE</b>	Document DIR-FO-004-010	Page 1 / 9
		Date de création 16 mars 2023	Version V0

## Ordre du jour de la séance du 31 mars 2026

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale du 25 novembre 2025
2. Nouveau représentant du Conseil d'Administration : M. ESCHBACH Roger
3. Thème de travail : « La liberté d'aller et venir au Centre de Harthouse »
  - Synthèse des retours suite au questionnaire envoyé à tous les services par STUMPF Deborah, représentante des professionnels employés du CVS
  - Propositions des jeunes des parcours PIPS et PIMS
  - Présentation par les représentants des secteurs adultes
4. Thème de travail pour la prochaine séance du Conseil de la Vie Sociale : le consentement ou autre proposition
5. Formulaire de consentement au contrôle dans les espaces privatifs et conservation des données personnelles
6. Bilan des 2 CVS 2025
7. Bilan des Fiches d'Évènements Indésirables (FEI)
  - Bilan FEI 2025
  - Déclaration ARS et CeA
8. Plaintes et réclamations
9. Divers
  - Fête de l'établissement : vendredi 12 juin 2026 de 10h à 16h
  - Questions issues des représentants
10. Agenda

	<b>FEUILLE DE PRESENCE</b>		Document DIR-FO-002-004	Page 1 / 2
			Date de création 30 août 2013	Version V5

### CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Séance du 31 mars 2026

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Représentants des adolescents de l'IMPro / Gauguin		Représentants des professionnels employés	
M. Ekim KEREMOGLU (PIMS) Vice-président du CVS au secteur jeune	Ex. cuse	M. Karl GRASS (PIMS)	Ex. cuse
M. Clovis KLEIN (PIPS)	Ex. cuse	M. Noah REISSER (PIPS)	Ex. cuse
Mme Samantha TEDONE (Gauguin)	Ex. cuse		
Accompagnateur : Nathalie	Ex. cuse	Accompagnateur : Sylvie Jouve	Ex. cuse
Représentants des adultes du FAS, FAM, SAJ, FHTH et ESAT			
M. Jean-François FASSEL (Dali)	Ex. cuse	Mme Marion KNITTEL (Dali)	Ex. cuse
Mme Sandrine REPERT (Michel Ange)	Ex. cuse	Mme Anne-Marie HOLDERITH (Michel Ange)	Ex. cuse
M. Luc SCHMECKEBIER (Chagall)	Ex. cuse	M. Damien STRASSEL (Chagall)	Ex. cuse
M. Alexandre NEST (Klimt) Vice-président du CVS au secteur adulte	Ex. cuse	M. Patrick SEEWALD (Klimt)	Ex. cuse
Mme Jordane KRAEMER (ESAT)	Ex. cuse	Mme Emilie FISCHBACH (ESAT)	Ex. cuse
Mme Aurore FORNES (FH)	Ex. cuse	Mme Laura DERYVILLE (FH)	Ex. cuse
Accompagnateur : YONAU Nathalie	Ex. cuse	Accompagnateur : RESPONDEZ dessus	Ex. cuse
Représentants de l'exercice de l'autorité parentale en IMPRO			
M. Serge KAYSER	Ex. cuse	Mme Carine SCHNEIDER	Ex. cuse
Mme Nathalie BONNET	Ex. cuse	Mme Virginie GRASS	Ex. cuse
Représentants des représentants légaux des adultes			
Mme Marie-France BASTIAN Présidente du CVS	Ex. cuse	Mme Annette VERDUN	Ex. cuse
M. Emmanuel BESSARD	Ex. cuse	Mme Annick PACHOCKI-WENTZO	Ex. cuse

	<b>FEUILLE DE PRESENCE</b>		Document DIR-FO-002-004	Page 2 / 2
			Date de création 30 août 2013	Version V5

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Représentants des professionnels employés		Représentants de la direction	
M. Bruno MASSON	Ex. cuse	Mme Fanny DIETZ	Ex. cuse
Mme Deborah STUMPF	Ex. cuse	Mme Sadet OGUR	Ex. cuse
Mme Mylène FATH	Ex. cuse	Représentants FO	Ex. cuse
		Mme Nathalie MISCHLER	Ex. cuse
Représentants du Conseil d'Administration			
M. Roger ESCHBACH	Ex. cuse	Mme Mireille ILLAT	Ex. cuse
Représentants de la direction			
M. Pierre BOUAT Directeur	Ex. cuse	Mme Guylène COMBE Directrice-Adjointe	Ex. cuse
Mme Cindy NETO Cheffe de service du pôle APVD	Ex. cuse	Assistent également M. Olivier WITTMANN Chef de service de l'IMPro	Ex. cuse
Mme Marina SCHNEIDER Secrétaire de direction	Ex. cuse	Ex. cuse	Ex. cuse
Yvonne ISZIK Stagiaire	Ex. cuse	Ex. cuse	Ex. cuse

Madame BASTIAN ouvre la séance du Conseil de la Vie Sociale (CVS) à 14h00 et souhaite la bienvenue à M. ESCHBACH Roger qui remplace M. WEBER Bernard. Un tour de table est fait.

Points	Echanges/Discussions	Avis / Propositions
<p>1. Approbation du compte-rendu, CVS du 25 novembre 2025</p>		<p>Le compte-rendu de la séance du CVS du 25 novembre 2025 est approuvé.</p>
<p>2. Nouveau représentant du Conseil d'Administration : M. ESCHBACH Roger</p>	<p>M. ESCHBACH se présente. Il a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et remplace M. WEBER en qualité de « personnes désignées en fonction de leurs compétences » au Conseil d'Administration.</p>	
<p>3. Thème de travail : « La liberté d'aller et venir au Centre de Harthouse »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Synthèse des retours suite au questionnaire envoyé à tous les services STUMPF Déborah, représentante des professionnels employés du CVS</li> <li><input type="checkbox"/> Propositions des jeunes des parcours PIPS et PIMS</li> <li><input type="checkbox"/> Présentation par les représentants des secteurs adultes</li> </ul>	<p>Ci-après la synthèse des retours suite au questionnaire envoyé à tous les services par Mme STUMPF.</p> <p><b>1. Explication des règles à la personne et à la famille</b> Les règles sont principalement expliquées lors de l'accueil ou de l'admission souvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Oralement par les éducateurs ou la coordination</li> <li>• Par le livret d'accueil, le règlement intérieur ou la charte du service</li> <li>• Avec supports visuels ou outils de communication adaptés (CAA) pour les personnes présentant des difficultés de compréhension</li> <li>• Parfois signées sous forme d'autorisation de sorties libres (pour les jeunes majeurs ou leurs représentants légaux)</li> </ul> <p><b>2. Cas de restriction de la liberté d'aller et venir</b> La restriction est envisagée en cas de risque pour la sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de fugue, mise en danger de soi ou d'autrui</li> <li>• Troubles du comportement, désorientation, troubles cognitifs</li> <li>• Raisons médicales avérées</li> <li>• Parfois aussi pour non-respect ponctuel des règles collectives (sanctions temporaires)</li> </ul> <p>Certaines structures ont des espaces sécurisés (jardin clos, service fermé) pour gérer ces situations tout en maintenant un minimum de liberté</p> <p><b>3. Décision et protocole</b> La décision se prend presque toujours en équipe pluridisciplinaire parfois en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction et/ou le médecin</li> <li>• L'évaluation du bénéfice/risque</li> <li>• Dans quelques cas, un protocole écrit ou note de service existe (notamment pour les risques de fugue)</li> <li>• D'autres n'ont pas de protocole formalisé, mais se basent sur des réunions d'équipe et des transmissions internes</li> </ul>	

#### **4. Évaluation de la capacité à sortir seul**

L'évaluation repose sur :

- Les observations quotidiennes des éducateurs
- Les informations des familles ou d'équipes précédentes
- Des mises en situation progressives pour tester l'autonomie (orientation, respect des consignes, sécurité, ponctualité)
- Parfois des grilles formelles ou des rapports d'évolution complètent cette évaluation

#### **5. Traçabilité**

Les informations sont majoritairement consignées dans :

- Les transmissions IMAGO, comptes-rendus de réunions, rapports d'évolution ou le PIA
- Peu de structures disposent d'une grille standardisée d'évaluation spécifique de la liberté d'aller et venir

#### **6. Désaccord entre la personne et l'équipe**

En cas de désaccord :

- La majorité privilégie le dialogue et la médiation informelle (discussion avec éducateurs, famille, direction)
- Si la personne sort contre l'avis de l'équipe, le chef de service et/ou l'astreinte sont informés, et une déclaration de fugue peut être faite si nécessaire
- Peu d'établissements mentionnent une procédure de médiation formalisée

#### **7. Données générales sur les structures**

Les réponses proviennent de plusieurs unités :

- Internats (Mondrian, Balthus, Peupliers, PrésIMS) : entre 10 et 12 jeunes, encadrés par 2 à 3 éducateurs
- Pôle APVD, MAT, SAJ : publics plus adultes avec 6 à 7 éducateurs pour 9 à 30 personnes accueillies
- SIPS : structures plus autonomes où la restriction est rare ou temporaire
- Ateliers de jour Tourmesols : selon les personnes accueillies
- PIMS
- PIPS – coordinatrice
- PIPS
- Psychologue GAUGUIN
- FAS : Michel-Ange, Chagall, Dali
- FAM : Klimt
- Travail Adapté : Foyer d'Hébergement, Entretien des locaux

En résumé, les pratiques sont relativement homogènes. Les équipes se réfèrent à l'observation, la concertation pluridisciplinaire et la proportionnalité du risque. Cependant, il existe une hétérogénéité dans la formalisation écrite et les procédures de médiation ce qui pourrait être un axe d'harmonisation à aborder en CVS.

M. BOUAT informe qu'un point est prévu prochainement avec la psychologue, Mme JACQUIN : « Quels outils pour faciliter l'expression et la compréhension (en amont, pendant et après le CVS).

#### **Liberté de déplacement**

Les jeunes savent globalement qu'ils ont une liberté de circulation au sein du Centre, mais cette liberté reste encadrée par un motif légitime, l'autorisation des éducateurs et les règles de sécurité. En pratique, cette liberté est peu exercée de manière spontanée à cause des plannings d'ateliers et des temps d'organisation de la journée.

### **Déplacements en journée**

Pendant la journée, les déplacements autorisés concernent surtout les autres services de l'IMPro dans le cadre des ateliers ou activités. En revanche, les résidences sont considérées comme des espaces privés réservés aux résidents, et le secteur adulte est généralement perçu comme inaccessible ou sans raison d'être fréquenté par les jeunes. Certains jeunes signalaient aussi qu'ils ont des difficultés à sortir à l'extérieur en journée, notamment à cause du manque de véhicule ou de créneaux de transport adaptés.

Les résidents du Dali sont libres d'aller et venir au sein, et hors, du Centre de Harthouse. Les capacités sont évaluées en équipe pluridisciplinaire. Les personnes préviennent l'éducateur verbalement. Pour une personne, un support photo est en place pour signifier s'il est présent ou en promenade (photo du Dali, sa propre photo, un dessin d'un chien en promenade qu'il a choisi avec notre psychologue). Selon l'autonomie, les résidents du Dali prennent le Ritmo, le bus, et pour certains le train (déplacements en famille, loisirs, achats). Lors des sorties en autonomie, les personnes ont leur téléphone avec eux, et l'éducateur reste joignable si nécessaire.

Au Klimt, les résidents sont libres d'aller et venir dans l'enceinte du Centre de Harthouse. Cette liberté peut être restreinte en cas de risque de désorientation géographique, si risque de fugues, si risque de déranger les autres pavillons et leurs résidents, si risque médical et mise en danger pour le résident. Les sorties extérieures (ex achats) se font avec le référent.

Un résident du Chagall fait ses courses en autonomie avec la présence d'un éducateur.

Au Michel Ange, la porte d'entrée est toujours ouverte pour que les résidents puissent sortir. A l'intérieur du bâtiment l'ascenseur peut être utilisé librement pour monter à l'étage. Pour redescendre les éducateurs doivent intervenir, les résidents sonnent depuis l'étage. 5 personnes utilisent un déambulateur et deux sont en fauteuil roulant : les portes coupes feu ne sont pas bloquées par des aimants électro-magnétiques.

Le Foyer d'Hébergement vise l'autonomie du résident dans tous les actes de la vie quotidienne. Etant situé au centre-ville, les éducateurs encouragent les déplacements seuls pour les courses, les rendez-vous si le résident est en capacité. La règle c'est que les résidents ont le droit de sortir, les restrictions font partie de l'exception, c'est du cas par cas.

Pour le pôle Travail Adapté, l'ensemble des travailleurs bénéficie d'un badge pour accéder librement au Centre. Pendant la pause méridienne, les travailleurs ont la possibilité de quitter le Centre.

### **Déplacements en soirée et à l'internat**

Le soir, les jeunes peuvent circuler davantage dans l'établissement : aller dans l'autre groupe avec accord des éducateurs, entrer dans certaines chambres avec l'accord des camarades et des professionnels, ou circuler dans la cour et le jardin. Lors des sorties libres, la liberté de déplacement est plus large, mais elle reste liée au respect de la loi, des horaires et pour les mineurs, à une autorisation spécifique. Certains lieux restent interdits pour des raisons de sécurité comme le grenier ou la chaufferie.

La nuit au Michel Ange, la porte d'entrée est également ouverte, mais l'été il y a des risques de déambulation nocturne, l'été (à partir de mai / juin) pour deux personnes. Une traçabilité de ces événements existe pour une résidente.

### **Règles et restrictions**

Les règles sont présentes dans le règlement intérieur ou dans les règlements de service, mais elles sont jugées difficiles à comprendre dans leur forme écrite. Elles sont donc surtout expliquées oralement par les équipes parfois avec des supports simplifiés et visuels. Les restrictions de liberté sont envisagées en cas de danger pour soi ou pour autrui, ou en cas de non-respect des règles, avec une logique de prévention et de protection.

### **Sécurité des déplacements extérieurs**

Un point important est soulevé sur la sécurité entre le circuit piéton et la route : les jeunes ne voient pas de séparation claire entre les deux et disent que les voitures roulent trop vite. L'entrée du Centre est jugée peu sûre notamment la nuit ou en cas de fort trafic car elle est mal éclairée et difficile à utiliser. Plusieurs propositions sont faites : créer des trottoirs, délimiter clairement un espace piéton, rappeler la limitation à 20 km/h, améliorer l'éclairage et supprimer le terre-plein extérieur.

M. BOUAT indique que le chemin d'accès à l'établissement doit être revu. M. WITTMANN indique que les grands bus qui déposent et

recherchent les jeunes de l'IMPro et les travailleurs handicapés manœuvrent à l'intérieur de l'établissement, derrière la cuisine, pour des questions de sécurité. Un projet de dépôt des usagers devant l'accueil de l'établissement, est en cours d'étude. Il permettrait de mieux sécuriser les allées et venues des petits et grands bus, en ajoutant une boucle de circulation uniquement dédiée à cet effet, et supprimerait la circulation des piétons sur le parking actuel.

#### **Attente à la gare et trajets**

Un besoin particulier a été exprimé concernant les jeunes autonomes qui arrivent très tôt à la gare d'Haguenau et doivent attendre longtemps la navette du matin dans des conditions ressenties comme peu sécurisantes. L'idée d'une prise en charge plus précoce, en même temps que les travailleurs est proposée pour leur permettre d'attendre le début des ateliers dans un cadre plus rassurant au sein de l'établissement.

M. WITTMANN est étonné, car les premiers jeunes n'arrivent à la gare que vers 7h30, et non juste après 7h comme évoqué dans les doléances des jeunes. Les jeunes qui arrivent soit en train ou par bus peuvent s'abriter dans le hall de la gare de Haguenau, le temps que la navette arrive. Il précise que les horaires de travail des éducateurs ont été avancés à 8h00 pour la prise en charge des jeunes. L'établissement prend en charge le coût de la navette, ce qui n'est pas le cas pour le Ritmo. En cas de situation difficile, les jeunes sont équipés de portable et savent qui joindre au Centre. En outre, les forces de l'ordre sont très réactives si nous devions les solliciter. La plupart du temps, ce sont des mésententes entre jeunes qui ont lieu. Un travail sur les règles de bonne conduite, sur les moyens d'alerte ainsi que sur le sentiment d'insécurité est fait avec les jeunes chaque année.

#### **Fonctionnement institutionnel**

Les réponses montrent que les règles d'aller et venir sont généralement expliquées à l'admission, via le règlement, le livret d'accueil ou oralement par les professionnels. L'évaluation des restrictions repose le plus souvent sur l'observation, l'avis pluridisciplinaire et l'autonomie de la personne, mais la formalisation écrite et la traçabilité semblent inégales selon les structures. En cas de désaccord entre la personne et l'équipe, le dialogue et la médiation informelle sont privilégiés mais il existe peu de procédures clairement formalisées.

#### **Synthèse générale**

L'ensemble des questionnaires montre que la liberté d'aller et venir est reconnue comme un droit mais qu'elle est fortement modulée par l'organisation du quotidien, la sécurité et les besoins d'encadrement. Les jeunes se sentent souvent libres, mais pas toujours pleinement en sécurité surtout pour les trajets extérieurs et certains espaces du Centre. Le principal axe d'amélioration porte donc sur la clarification des règles, la sécurisation des abords et une meilleure adaptation des modalités de déplacement aux besoins réels des jeunes.

Mme VONAU, encadrante à l'entretien des locaux propose la mise en place d'un plan visant à renforcer la sécurité des travailleurs de l'entretien des locaux lors de leurs déplacements au sein du Centre. Celui-ci inclurait notamment l'aménagement de passages piétons ainsi que le prolongement de certains cheminements existants.

M. BOUAT reconnaît que le réseau de circulation nécessite une amélioration en matière de sécurité. Il souligne qu'il a été dégradé en raison du passage répété des véhicules des professionnels, des camions d'entreprises extérieures, des prestataires, ainsi que par les racines des arbres. Il constate que le principe de « La liberté d'aller et venir au Centre de Harthouse » décliné dans le projet d'établissement est bien identifié dans chaque service et pour chaque résident.

M. BOUAT remercie particulièrement Mme STUMPF, l'équipe du Gauguin pour le travail réalisé. Également tous les représentants des jeunes et adultes du CVS, les professionnels (accompagnateurs, éducateurs) qui ont contribué à l'expression et la participation des usagers de ce droit fondamental des personnes accompagnées.

	<p>FO souhaite un suivi des actions aux points transmis concernant la voierie. M. BOUAT indique que la priorité est la sécurisation de la voierie et qu'un point d'avancement en présence du responsable technique sera fait lors de la prochaine séance du CVS.</p>
<p><b>4. Thème de travail pour la prochaine séance du Conseil de la Vie Sociale : le consentement ou autre proposition</b></p>	<p>M. BOUAT présente la fiche : « Le consentement, c'est quoi ? ».          Cette fiche servira de support pour le prochain thème de travail. M. BOUAT verra en Codir avec les chefs de service comment cibler au mieux ce thème.</p>
<p><b>5. Formulaire de consentement au contrôle dans les espaces privatifs et conservation des données personnelles</b></p>	<p>Mme COMBE présente le formulaire de consentement au contrôle effectué dans l'espace privatif qui va être annexé au contrat de séjour. Elle indique que l'ARS ou la CeA peuvent effectuer des contrôles au sein de l'établissement pour vérifier que l'établissement respecte la loi et que les droits et la sécurité des personnes accueillies ou accompagnées sont respectés. Le contrôle dans l'espace privatif ne peut être réalisé qu'en présence du résident et ce dernier peut refuser le contrôle même après avoir donné son accord sans aucune conséquence sur son accompagnement.</p> <p>Le consentement relatif à la collecte, conservation et au traitement des données personnelles est nécessaire pour organiser l'accompagnement, l'hébergement, la sécurité et si besoin, les soins. Le résident peut refuser, mais son accueil ou accompagnement ne pourra se faire.</p> <p>M. BESSARD demande si ces documents seront traduits en FALC. M. BOUAT répond qu'un travail est en cours avec la psychologue, Mme JACQUIN.</p>
<p><b>6. Bilan des 2 CVS 2025 rédigé par Mme BASTIAN, présidente du CVS</b></p>	<p>Mme BASTIAN présente le bilan CVS 2025</p> <p>L'année du RENOUVEAU au Centre de Harthouse.</p> <p>L'arrivée au 1<sup>er</sup> février 2025 du Directeur M. Pierre BOUAT fut un soulagement et une belle décision pour le Centre. La nouvelle gouvernance, suivant la décision de M. BOUAT, est assurée en binôme avec Mme Guylène COMBE Directrice adjointe entourée des cadres et Chefs de service.</p> <p>Des temps forts, de nombreuses embûches ont marqué cette année mais l'investissement des professionnels du Centre a permis de faire face à ce rythme soutenu, en maintenant un accompagnement de qualité pour nos usagers.</p> <p>Le CVS n'a pu se réunir que 2 X en 2025.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le 20/03/2025, il y a eu les élections avec une nouvelle composition, à savoir l'extension aux représentants de l'ESAT et aux représentants des professionnels employés.</li> <li>- Le 11/09/2025, il y a eu l'élection du Président et Vice-Président ainsi que des représentants des membres CVS au CA.</li> </ul> <p>Suivant le nouveau règlement intérieur, la durée du CVS par collège (jeunes et adultes) a été fixée à 1 heure afin de maintenir l'attention des participants et réduire un nombre trop important de personnes.</p>

La trame de l'ordre du jour est composée :

- Questions issues des représentants
- Thème issu des obligations réglementaires (plaintes, réclamations, évaluations...)
- Thème retenu concernant la vie quotidienne des usagers

Le 25/11/2025, la première réunion suivant les nouvelles dispositions fut animée et réussie.

Cet effort de stimuler la discussion, en aidant les bénéficiaires à s'exprimer, à être acteurs de cette instance sera bénéfique pour le bien-être de l'ensemble des résidents.

Les membres du CVS sont en attente du NOUVEAU PROJET D'ETABLISSEMENT pour les 5 ans à venir.

### ANNEE 2025

7. Bilan des Fiches d'Évènements Indésirables (FEI)  
 Bilan FEI 2025

Service	Total EI	Dont FEI Agression physique sur agent	Dont FEI Accident du travail
EA	7	0	0
EMA	4	0	1
ESAT	17	1	0
FAM - CEZANNE	93	11	3
FAM - KLIMT	74	10	2
FAS - CHAGALL	71	0	1
FAS - DALI	10	0	0
FAS - MICHEL ANGE	48	3	2
FHTH	14	1	0
Infirmierie	5	0	0
MAT	30	1	0
Picasso	6	0	0
PIMS	22	4	1
PIPS	17	0	1
SAJ	38	1	1
SAMSAH	2	0	0
Service Paul Gauguin	140	32	5
Service Technique	1	0	0
Siège	2	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>601</b>	<b>64</b>	<b>19</b>

Mme COMBE présente le tableau des Fiches d'Évènements Indésirables (FEI) de l'année 2025.

Elle indique que le paramétrage doit être revu puisqu'il n'est pas encore optimal. La refonte des tableaux de bord dans le logiciel qualité n'est prévue, par Qualinéo que pour la fin du deuxième trimestre 2026.

Les agressions sur agents concernent essentiellement l'Internat Gauguin, le CEZANNE et le KLIMT.

**Déclaration des EI à l'ARS et à la CeA :**

2 déclarations ont été transmises en 2025 conjointement à l'ARS et à la CeA :

- Le 15/01/2025 : problème sur le réseau d'eau
  - Le 17/11/2025 : comportement violent/agression physique envers agent
- 1 déclaration a été transmise à l'ARS :
- Le 18/12/2025 : agression physique envers un agent

Déclaration ARS et CeA

<p><b>8. Plaintes et réclamations</b></p>	<p>Pas de plaintes et réclamations depuis le dernier CVS.</p>
<p><b>9. Divers</b></p> <p><input type="checkbox"/> Fête de l'établissement : vendredi 12 juin 2026 de 10h à 16h</p> <p><input type="checkbox"/> Questions issues des représentants</p>	<p>M. BOUAT informe que le Centre de Harthouse organise une fête de l'établissement. Elle se déroulera le vendredi 12 juin 2026 de 10h à 16h. la journée sera ponctuée d'animations, de spectacles, de jeux et les familles et personnes extérieures pourront se restaurer sur place (tarte flambée).</p> <p><b>Klimt :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Problème d'eau chaude au Klimt : point transmis au service technique</li> <li>• Eclairage dans le Centre : abordé au CVS du 25/11/2025</li> <li>• Penser à sonner avant d'entrer dans les pavillons : il est proposé que chaque résidence mette en place une signalétique « sonner ou pas avant d'entrer dans les résidences ».</li> <li>• Possibilité d'avoir plus de poubelles jaunes ?</li> <li>• Plantation d'arbres et d'arbres fruitiers dans le jardin du Klimt</li> </ul> <p><b>Travail Adapté :</b> demande d'une fontaine à eau en prévision de la période estivale. A vérifier si la commande est passée.</p> <p>Ces différents points seront transmis par M. BOUAT aux chefs de service concernés pour réponse.</p> <p>Mme BASTIAN rappelle que les services qui proposent des points à mettre à l'ordre du jour du CVS doivent les transmettre en amont de la séance au secrétariat de direction : <a href="mailto:marina.schneider@centre-harthouse.fr">marina.schneider@centre-harthouse.fr</a>, car certains points peuvent être réglés en amont du CVS.</p> <p>Les familles/représentants légaux/tuteurs ont la possibilité de contacter la Présidente du CVS : Madame Marie-France BASTIAN en laissant un message au 06.03.52.28.64 / soit par mail : <a href="mailto:mariefrance.bastian@gmail.com">mariefrance.bastian@gmail.com</a>.</p>
<p><b>10. Agenda</b></p>	<p>Le prochain Conseil de la Vie Sociale est prévu le mardi 07 juillet 2026, à 14h00, en salle polyvalente.</p>

*La séance du 31 mars 2025 est levée à 16h30.*

La Présidente,  
Madame Marie-France BASTIAN

*Marie Bastian*  
*Marie Bastian*